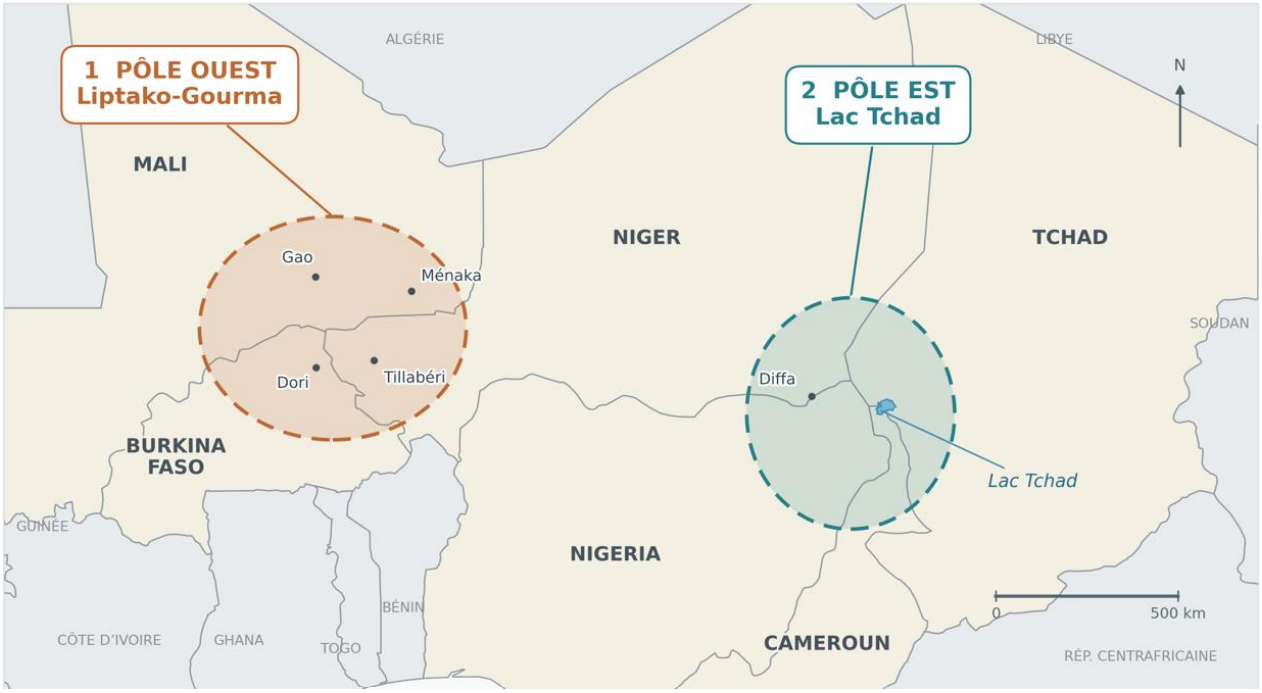
Programme Sahel-Lac Tchad
Mise en œuvre locale de la Grande Muraille Verte

Appui aux collectivités locales pour la planification territoriale intégrée, la restauration des terres et la résilience des communautés en situation de conflit

Note conceptuelle proposée par LA ROSE

LA ROUTE DU SEL ET DE L'ESPOIR

Octobre 2026



Sommaire

Sommaire 2
Résumé exécutif 3
Synopsis 4
Sigles et abréviations 5
1 Contexte et justification 6
2 Vision et objectifs 7
3 Collectivités et communautés concernées 8
4 Principes d'intervention 9
5 Deux pôles territoriaux complémentaires 9
6 Processus territorial appuyé par LA ROSE 10
7 Composantes du programme 12
8 Gouvernance et responsabilités 13
9 Partenariats et mobilisation des ressources 14
10 Résultats et suivi 15
11 Calendrier indicatif sur sept ans 16
12 Risques et mesures d'adaptation 16
13 Durabilité et valeur ajoutée 17
14 Décisions proposées et prochaines étapes 17

Résumé exécutif

Le Programme Sahel–Lac Tchad propose de faire des collectivités locales les acteurs centraux de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte (GMV) dans les territoires frontaliers affectés par les conflits. Il concerne deux pôles : le triangle du Liptako-Gourma, entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso, et la région du Lac Tchad, entre le Tchad, le Niger, le Nigeria et le Cameroun.

Dans les localités où les conflits ont entraîné le retrait des services de l'État, les collectivités locales sont et demeurent les seules institutions publiques en lien direct avec les communautés. Ce lien de proximité constitue le point d'appui du programme : il permet de maintenir le dialogue, de faire émerger les besoins, de négocier les usages des ressources et de construire des priorités communes. Le programme vise à préserver et à renforcer cette fonction, y compris lorsque les élus et les agents doivent exercer dans des conditions difficiles ou à distance.

La démarche part du territoire et des décisions des collectivités, sous le portage régional de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), avec l'appui de LA ROSE et des partenaires concernés. Elle s'adapte à l'avancement propre à chaque pôle. Au Pôle Ouest, dans le Liptako-Gourma, les trois premières étapes — dialogue et diagnostic partagé, élaboration du schéma intégré et inscription de la GMV — ont déjà été réalisées dans le cadre du SATI, avec le concours de l'UEMOA. Ce pôle dispose ainsi d'une avance en matière de planification transfrontalière du développement. Au Pôle Est, dans la région du Lac Tchad, ces trois étapes seront accompagnées en mobilisant les travaux existants et les cadres de la CBLT.

Les activités de la GMV ainsi retenues sont localisées, hiérarchisées, chiffrées et préparées sous l'autorité des collectivités. Ce travail débouche sur des programmes d'action territoriaux et des dossiers suffisamment étayés pour être présentés aux partenaires financiers. La mobilisation des ressources financières destinées à leur mise en œuvre intervient donc en fin de processus de planification, comme un résultat de celui-ci. Les montants recherchés et les instruments de financement découlent des priorités validées localement.

LA ROSE accompagne les collectivités selon leurs besoins : au Pôle Ouest, avec le CCT-UEMOA et les partenaires du SATI, l'appui s'inscrit dans le prolongement des acquis de planification ; au Pôle Est, avec la CBLT et les partenaires concernés, il porte également sur les trois premières étapes du processus. La préparation des programmes d'action, la mobilisation des ressources puis la mise en œuvre et la gestion durable constituent les étapes communes aux deux pôles. L'APGMV assure le portage institutionnel régional et l'articulation avec les États et les cadres de la GMV. Le dialogue communautaire, le renforcement des capacités et l'appui scientifique accompagnent les deux pôles tout au long du programme.

Le programme est envisagé sur sept ans, avec des points d'entrée et des rythmes distincts. Le Pôle Ouest peut engager la préparation des programmes d'action à partir du SATI et de son volet GMV déjà établis. Le Pôle Est conduit d'abord les trois étapes de planification, puis rejoint le parcours commun. Dans chaque pôle, la mobilisation des ressources d'investissement suit la préparation et la validation des programmes d'action, sans attendre l'avancement de l'autre pôle. La progression est appréciée avec les collectivités au regard des résultats et des indicateurs retenus pour leurs territoires.

Les besoins d'appui au processus de planification doivent être distingués des investissements qui en résulteront. L'hypothèse initiale de 5 millions USD pour cet accompagnement reste à justifier et à négocier. L'enveloppe de 100 à 250 millions USD mentionnée pour les investissements sur sept ans demeure un ordre de grandeur exploratoire ; elle sera réestimée à partir des schémas et des programmes d'action validés. Aucun de ces montants ne constitue un financement acquis.

Synopsis

Rubrique	Orientation proposée
Destinataire	APGMV, pour examen du portage institutionnel et de l'appui au processus territorial
Finalité	Mettre en œuvre la GMV au niveau local dans le cadre de schémas d'aménagement intégrés portés par les collectivités dans les zones de conflits
Acteurs centraux	Collectivités locales et leurs groupements, en dialogue direct avec les communautés
Pôle Liptako-Gourma	Pôle Ouest : Niger, Mali et Burkina Faso ; acquis de planification transfrontalière du SATI, réalisés avec le concours de l'UEMOA ; coopération avec les collectivités du C3 Sahel, le CCT-UEMOA et l'ALG
Pôle Lac Tchad	Pôle Est : Tchad, Niger, Nigeria et Cameroun ; appui aux trois premières étapes de planification avec les collectivités et la CBLT, puis aux étapes communes
Appui au processus	LA ROSE, avec les compétences techniques, scientifiques et institutionnelles mobilisées selon les besoins locaux
Portage régional	APGMV, en articulation avec les États et les structures nationales de la GMV
Appui scientifique	Université de Diffa et réseau d'institutions partenaires des deux pôles
Partenaires financiers à associer en aval	BAD, partenaires publics, fonds climatiques, coopération décentralisée et fondations, selon les activités préparées
Durée indicative	Sept ans, avec entrée directe du Pôle Ouest à l'étape 4 et progression du Pôle Est par les étapes 1 à 3 puis 4 à 6
Résultat structurant	Acquis du SATI valorisés au Pôle Ouest ; schémas et volets GMV établis au Pôle Est ; programmes d'action préparés et ressources mobilisées dans les deux pôles

Sigles et abréviations

Sigle	Signification
ALG	Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma
APGMV	Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte
BAD	Banque africaine de développement
C3 Sahel	Cellule de coopération décentralisée transfrontalière entre les collectivités territoriales du Sahel
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCT UEMOA	Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA
GMV	Grande Muraille Verte
LA ROSE	Organisation de solidarité internationale à l'origine de la démarche proposée
PARFEBALT	Projet d'assistance technique à la restauration des fonctions écologiques et économiques du bassin du Lac Tchad
SATI	Schéma d'aménagement transfrontalier intégré
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

1 Contexte et justification

1.1 Des crises qui fragilisent les territoires et les liens institutionnels

Dans le Liptako-Gourma et la région du Lac Tchad, les conflits, les déplacements de population et la dégradation des ressources naturelles se conjuguent pour fragiliser les moyens d'existence. L'accès à l'eau, aux terres cultivables, aux parcours pastoraux, aux zones de pêche et aux marchés devient plus difficile. La fermeture des services et les contraintes de mobilité accentuent l'isolement des communautés et compliquent la gestion des ressources partagées.

Ces difficultés dépassent les limites administratives. Les couloirs de transhumance, les bassins versants, les marchés et les réseaux de solidarité relient des territoires de plusieurs pays. Leur prise en compte appelle une planification locale articulée à la coopération intercommunale et transfrontalière.

1.2 Les collectivités locales comme point d'ancrage de l'action publique

Dans les situations où la présence de l'État est fortement réduite, les collectivités constituent les seules institutions publiques qui conservent un lien direct avec les communautés locales. Leur connaissance des territoires, des usages et des interlocuteurs leur permet de maintenir un espace de dialogue et de porter des choix collectifs dans un environnement conflictuel.

Cette proximité doit se traduire par une responsabilité effective dans la définition des orientations, la validation des schémas, la sélection des activités et le suivi des résultats. Les collectivités sont les porteuses du processus territorial et, dans le cadre de leurs compétences, de la maîtrise d'ouvrage. Le programme leur apporte les moyens humains, méthodologiques et techniques nécessaires à l'exercice de ces responsabilités.

L'appui tient compte de leur diversité : collectivités accessibles, collectivités fragilisées par les déplacements et collectivités dont les élus ou agents sont eux-mêmes déplacés. Les modalités de participation sont adaptées sans présumer que tous les habitants sont représentés de manière égale. Les autorités coutumières, les organisations communautaires et les groupes exposés à l'exclusion sont associés au dialogue sous l'impulsion des collectivités.

1.3 Inscrire la GMV dans un projet de territoire

La restauration des terres ne peut être durable si elle est dissociée des usages de l'eau, des activités agricoles, pastorales et halieutiques, des droits d'accès ou des besoins économiques. La mise en œuvre locale de la GMV doit s'inscrire dans une vision intégrée du territoire, construite par les collectivités avec les communautés.

Le schéma d'aménagement du territoire intégré constitue ce cadre. Il permet d'identifier les espaces à restaurer, de concilier les usages, de prévenir les tensions et de relier les investissements aux services et aux débouchés économiques. La GMV y prend la forme d'un ensemble cohérent d'activités territorialisées au service des priorités locales.

1.4 Articulation avec les cadres existants

Dans le Liptako-Gourma, le programme s'appuie sur la coopération entre les collectivités du C3 Sahel et sur le SATI, réalisé avec le concours de l'UEMOA. Le dialogue et le diagnostic partagé,

l'élaboration du schéma intégré et l'inscription de la GMV constituent des acquis sur lesquels l'initiative prend appui. Il s'agit de prolonger ce travail par la préparation des programmes d'action territoriaux et des dossiers de mise en œuvre, sous la responsabilité des collectivités concernées.

Dans le bassin du Lac Tchad, le Pôle Est bénéficie d'un accompagnement pour conduire ces trois premières étapes, en articulation avec les cadres de la CBLT et les études du PARFEBALT. Les travaux disponibles sont mobilisés pour alimenter le diagnostic et la planification, sans les dupliquer. Les structures nationales de la GMV contribuent à la cohérence avec les orientations nationales et l'initiative de l'Union africaine.

Le CCT-UEMOA, l'ALG et les autres cadres de coopération concernés peuvent contribuer selon leurs compétences et les conditions institutionnelles applicables. Les modalités de leur participation sont précisées lors du cadrage, avec les États et les collectivités.

2 Vision et objectifs

2.1 Vision et objectif global

La vision est celle de territoires frontaliers où les collectivités, malgré les conflits, disposent des capacités et des partenariats nécessaires pour définir avec les communautés leur avenir territorial et mettre en œuvre la GMV dans un cadre intégré.

L'objectif global est de renforcer le rôle des collectivités dans la planification et la gouvernance de leurs territoires afin que la mise en œuvre locale de la GMV contribue à la restauration des terres, à la résilience des communautés et à la cohésion sociale.

2.2 Objectifs spécifiques

OS1. Renforcer les capacités des collectivités à maintenir le dialogue avec les communautés et à conduire une planification inclusive, sensible aux conflits.

OS2. Accompagner au Pôle Est l'élaboration de schémas d'aménagement du territoire intégrés, articulés aux dynamiques intercommunales et transfrontalières, et valoriser au Pôle Ouest les acquis du SATI réalisé avec le concours de l'UEMOA.

OS3. Inscrire au Pôle Est un volet GMV explicite dans ces schémas et prendre appui au Pôle Ouest sur le volet déjà intégré au SATI, en reliant restauration des terres, gestion de l'eau, activités productives, emplois et gestion concertée des ressources.

OS4. Transformer les activités retenues en programmes d'action territoriaux hiérarchisés, chiffrés et techniquement préparés.

OS5. Mobiliser, à l'issue de cette planification, les partenariats et les ressources financières nécessaires à l'exécution des activités de la GMV validées par les collectivités.

OS6. Assurer la mise en œuvre, le suivi et la pérennisation des activités sous responsabilité territoriale, en s'appuyant sur la science, les savoirs locaux et la coopération entre territoires.

2.3 Théorie du changement

La théorie du changement tient compte de deux situations de départ. Au Pôle Ouest, les acquis du SATI, réalisé avec le concours de l'UEMOA, fournissent déjà le cadre de planification et d'inscription de la GMV. Au Pôle Est, l'appui au dialogue, au diagnostic partagé et au schéma intégré doit permettre de constituer ce cadre avec les collectivités et les communautés. Dans les deux pôles, la

préparation technique et financière des activités retenues permet ensuite de présenter des programmes cohérents, de solliciter des financements adaptés et d'engager des réalisations dont les conditions de gestion ont été anticipées.

La chaîne de résultats comporte un socle de planification — dialogue et diagnostic partagé, schéma intégré, inscription de la GMV — déjà constitué au Pôle Ouest dans le cadre du SATI et à accompagner au Pôle Est. Les deux pôles suivent ensuite les mêmes étapes : programmes d'action et dossiers préparés ; mobilisation des financements ; mise en œuvre et gestion ; amélioration des ressources et des moyens d'existence. Le renforcement des capacités et le dialogue territorial restent transversaux.

La mobilisation financière est ainsi un résultat attendu du processus de planification. Les effets sur la cohésion sociale résultent du dialogue, de règles d'accès négociées et d'un partage équitable des bénéfices ; ils font l'objet d'un suivi spécifique.

2.4 Hypothèses

La démarche suppose un accès suffisant aux communautés, la reconnaissance des interlocuteurs locaux, un engagement des États en faveur de l'exercice des compétences territoriales et des conditions de coopération permettant l'appui technique. Le financement des investissements reste soumis aux décisions des partenaires sollicités. Les schémas doivent donc prévoir une mise en œuvre progressive et des options adaptées à différents niveaux de ressources.

3 Collectivités et communautés concernées

3.1 Typologie et modalités d'appui

Situation des collectivités	Appui au processus territorial
A Collectivités accessibles	Appui adapté à l'avancement du pôle : au Pôle Est, diagnostic, concertation et planification ; dans les deux pôles, préparation des activités GMV et suivi territorial
B Collectivités accessibles mais fragiles	Facilitation renforcée, appui aux équipes locales, inclusion des déplacés et des communautés hôtes, études et programmation adaptées aux capacités
C Collectivités partiellement accessibles ou déplacées	Maintien du lien avec les communautés, relais de confiance et consultations à distance ou délocalisées ; modalités adaptées à chaque pôle, en prenant appui sur les acquis du SATI à l'Ouest

Les difficultés d'accès ou le manque d'ingénierie constituent des motifs d'accompagnement renforcé. Ils ne doivent pas conduire à réserver le programme aux collectivités déjà capables de présenter des projets aboutis.

3.2 Communautés bénéficiaires et participation

Le programme concerne les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les intellectuels et les artisans, les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les communautés hôtes. Il prend en compte les usagers saisonniers et transhumants, ainsi que les personnes dont les droits coutumiers ou les pratiques sont peu visibles dans les documents administratifs.

Les collectivités organisent une participation accessible et sûre. Les contributions des différents groupes sont documentées, les arbitrages sont expliqués et les décisions sont restituées aux

communautés. Les informations sensibles ne sont pas diffusées lorsqu'elles peuvent exposer les habitants ou leurs représentants.

3.3 Conditions d'entrée dans la démarche

L'entrée repose sur une demande ou un accord explicite de la collectivité, l'identification d'interlocuteurs légitimes, la possibilité d'une participation communautaire et des conditions de sécurité compatibles avec l'accompagnement. Le point d'entrée tient compte de l'avancement du pôle : préparation des programmes d'action au Pôle Ouest à partir du SATI ; accompagnement des étapes 1 à 3 au Pôle Est. L'absence de schéma ou de dossier d'investissement préparé ne constitue pas une cause d'exclusion des collectivités du Pôle Est.

4 Principes d'intervention

La responsabilité territoriale guide le programme. Les collectivités conduisent les choix de planification et valident les priorités dans le respect de leurs compétences et des procédures nationales. Les partenaires apportent leur concours dans le cadre de ces choix.

L'intégration territoriale relie les dimensions environnementales, économiques et sociales, les infrastructures et les usages de l'espace. Les actions de la GMV sont examinées au regard de leur place dans cette organisation et de leurs effets sur les territoires voisins.

La sensibilité aux conflits s'applique à toutes les étapes : analyse des acteurs et des droits, effets distributifs des choix, prévention de la captation, mécanisme de réclamation et révision des activités en cas de tensions. Les investissements ne sont pas présumés produire automatiquement la paix.

La coopération scientifique associe les institutions de la région et leurs réseaux internationaux. Elle met en relation les savoirs locaux et les connaissances scientifiques dans une approche pluridisciplinaire au service des décisions des collectivités.

La coopération Nord-Sud et Sud-Sud est construite à partir des demandes territoriales. Les échanges entre élus et services techniques, la formation et l'assistance méthodologique peuvent accompagner la planification ; la recherche de financements pour les activités intervient après leur validation et leur préparation.

La progressivité permet d'adapter les rythmes à l'accès, aux capacités et à la sécurité. Les besoins urgents de continuité institutionnelle sont traités dans un cadre d'appui distinct et transparent, sans ouvrir un portefeuille d'investissements GMV avant la planification.

5 Deux pôles territoriaux complémentaires

5.1 Pôle Ouest — Liptako-Gourma

Le premier pôle concerne les territoires frontaliers du Niger, du Mali et du Burkina Faso. Les périmètres envisagés couvrent onze (11) collectivités territoriales dans les espaces autour de Tillabéri, Sebba, Dori, Djibo, Gao et Ménaka.

Le Pôle Ouest dispose, grâce au SATI réalisé avec le concours de l'UEMOA, d'une avance en matière de planification transfrontalière du développement. Le dialogue et le diagnostic partagé, l'élaboration du schéma intégré et l'inscription de la GMV y ont déjà été réalisés. L'initiative valorise ces acquis et engage l'appui à partir de l'étape 4, consacrée à la préparation des programmes d'action territoriaux. C3 Sahel et les coopérations existantes contribuent à leur articulation

transfrontalière. Le dialogue avec les communautés et le renforcement des capacités se poursuivent pour accompagner la préparation et l'exécution des activités.

5.2 Pôle Est — Lac Tchad

Le second pôle concerne les territoires frontaliers du Tchad, du Niger, du Cameroun et du Nigeria, notamment la région du Lac, Diffa, l'extrême nord du Cameroun et le nord-est du Nigeria. La CBLT accompagne la cohérence à l'échelle du bassin. Les collectivités déterminent les priorités locales à partir du diagnostic, avec l'appui scientifique envisagé de l'Université de Diffa et de ses partenaires.

Au Pôle Est, l'initiative accompagne les trois premières étapes : organiser le dialogue et établir le diagnostic partagé, élaborer le schéma intégré, puis y inscrire la GMV. Le schéma relie les zones humides, les terres agricoles, les parcours, les espaces de pêche, l'accès à l'eau et les lieux d'accueil des populations déplacées. Les études du PARFEBALT et les cadres de la CBLT éclairent ces choix et permettent d'éviter la duplication des travaux. Le pôle poursuit ensuite les étapes 4 à 6 communes aux deux pôles.

5.3 Cohérence entre les deux pôles

Les deux pôles partagent les objectifs de la GMV, des principes de participation et un cadre de suivi commun, mais leur accompagnement part de situations distinctes. Le Pôle Ouest entre directement dans la préparation des programmes d'action à partir des acquis du SATI ; le Pôle Est bénéficie d'abord de l'appui aux trois étapes de planification. Les échanges entre collectivités permettent de partager les expériences sans imposer un parcours uniforme. Le Niger assure une continuité géographique et institutionnelle entre les pôles. Les priorités, les rythmes et les choix d'investissement restent définis territoire par territoire.

6 Processus territorial appuyé par LA ROSE

Le processus est adapté aux situations spécifiques des deux pôles. Au Pôle Ouest, les étapes 1 à 3 ont déjà été réalisées dans le cadre du SATI avec le concours de l'UEMOA : dialogue et diagnostic partagé, élaboration du schéma intégré et inscription de la GMV. Cette avance en matière de planification transfrontalière constitue le point de départ de l'initiative, qui prend appui sur ces acquis sans recommencer le travail accompli.

Les étapes 1 à 3 décrites ci-dessous concernent uniquement le Pôle Est, dans la région du Lac Tchad. Les étapes 4 à 6 sont communes aux deux pôles : préparation des programmes d'action territoriaux, mobilisation des ressources, puis mise en œuvre et gestion durable. Le Pôle Ouest peut engager l'étape 4 dès le démarrage ; le Pôle Est la rejoint à l'issue de son parcours de planification.

Le dialogue avec les communautés, le renforcement des capacités des collectivités et la coopération scientifique se poursuivent dans les deux pôles à toutes les étapes. Les rythmes d'avancement et les moyens d'appui sont définis selon les besoins territoriaux ; la progression d'un pôle n'est pas conditionnée par celle de l'autre.

6.1 Étape 1 — Pôle Est — Organiser le dialogue et établir le diagnostic partagé

Au Pôle Est, la collectivité installe un dispositif de concertation adapté aux conditions locales. Avec l'appui des partenaires pertinents, elle mobilise les services compétents, les organisations communautaires, les autorités coutumières et les partenaires techniques et scientifiques. Le diagnostic croise données spatiales, savoirs locaux et analyse des conflits, en mobilisant les travaux déjà disponibles.

Il porte sur les ressources et leur dégradation, les usages et les droits d'accès, les services, les activités économiques, les déplacements, les mobilités et les relations transfrontalières. Il identifie les capacités de gestion, les tensions et les besoins des groupes les moins représentés. Le résultat est restitué aux communautés et validé par la collectivité.

6.2 Étape 2 — Pôle Est — Élaborer le schéma d'aménagement du territoire intégré

Au Pôle Est, la collectivité construit, avec les communautés, une vision du territoire et compare des options d'aménagement. Le schéma précise les vocations et les usages des espaces, les ressources à préserver, les zones à restaurer, les infrastructures et services nécessaires, ainsi que les modalités de coexistence entre activités.

Il intègre les risques climatiques et les conflits, les besoins des populations déplacées et les continuités écologiques et économiques avec les territoires voisins. LA ROSE facilite la démarche et l'accès aux compétences ; les experts apportent les analyses nécessaires. Le schéma est validé selon les compétences et procédures applicables, après concertation et restitution publique adaptées à la sécurité.

6.3 Étape 3 — Pôle Est — Inscrire la GMV dans le schéma

Au Pôle Est, sur la base du schéma, les collectivités identifient les activités qui contribuent aux objectifs de la GMV : restauration des terres, régénération naturelle, agroforesterie, gestion des parcours, protection des zones humides, gestion de l'eau et activités économiques résilientes. Chaque proposition est reliée à un espace, à des usagers, à des règles de gestion et à des bénéfices attendus.

L'APGMV et les structures nationales de la GMV contribuent à la cohérence avec les orientations de l'initiative. Les collectivités arbitrent et valident les activités au regard de leur projet territorial et de leurs compétences. Le volet GMV constitue une partie intégrante du schéma et de sa programmation. Cette étape achève le socle de planification à accompagner au Pôle Est ; ce socle est déjà constitué au Pôle Ouest dans le cadre du SATI.

6.4 Étape 4 — Deux pôles — Préparer les programmes d'action territoriaux

Dans les deux pôles, les collectivités hiérarchisent les activités GMV et précisent leur séquençage. Au Pôle Ouest, cette préparation s'appuie dès le démarrage sur le SATI et son volet GMV ; au Pôle Est, elle intervient après les étapes 1 à 3. Les partenaires réalisent les études de préfaisabilité et de faisabilité nécessaires, les analyses environnementales et sociales, l'examen des droits d'usage et l'estimation des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien.

Chaque dossier identifie le porteur territorial, la localisation, les bénéficiaires, les modalités de maîtrise d'ouvrage, les risques, les accords d'accès, les résultats attendus et les responsabilités de gestion. Une revue indépendante vérifie la qualité des dossiers et leur sensibilité aux conflits. La collectivité valide le programme d'action avant sa présentation aux financeurs.

6.5 Étape 5 — Deux pôles — Mobiliser les ressources pour les activités validées

Dans chaque pôle, la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des activités de la GMV intervient en fin de processus de planification, après la préparation et la validation des programmes d'action territoriaux. Elle peut être engagée au Pôle Ouest sans attendre l'achèvement de la planification au Pôle Est. Les besoins financiers traduisent les priorités locales, leurs coûts et leurs conditions de réalisation.

LA ROSE et les partenaires pertinents accompagnent les collectivités dans la présentation de leurs programmes, la recherche de partenaires et la préparation des demandes. L'APGMV conduit le dialogue institutionnel avec les États, la BAD et les partenaires multilatéraux. La coopération décentralisée, les fonds climatiques, les fondations et, lorsque cela est pertinent, les acteurs privés peuvent contribuer selon la nature des activités et les règles applicables.

Les engagements sont enregistrés par activité et par territoire, en distinguant annonces, accords signés et décaissements. Les accords de financement respectent les priorités et les responsabilités validées. Toute modification substantielle demandée au cours des négociations est soumise à un nouvel examen par les collectivités.

6.6 Étape 6 — Deux pôles — Mettre en œuvre et assurer la gestion durable

Après confirmation des financements et satisfaction des conditions applicables, les collectivités engagent les activités selon des modalités de maîtrise d'ouvrage adaptées à leurs capacités. Elles peuvent recourir à une assistance ou à une délégation formalisée, avec des responsabilités et une redevabilité explicites.

Le suivi associe les communautés, les structures techniques et les partenaires scientifiques. Il porte sur les réalisations, la qualité écologique, l'accès aux bénéfices, les tensions et les coûts de gestion. Les enseignements alimentent l'actualisation des schémas et les cycles suivants de programmation.

7 Composantes du programme

C1. Capacités et gouvernance locale. Renforcement des équipes et des instances territoriales, maintien du dialogue avec les communautés, coopération intercommunale et dispositifs de participation et de redevabilité.

C2. Planification territoriale intégrée au Pôle Est et valorisation des acquis au Pôle Ouest. Au Pôle Est : diagnostics partagés, cartographie des usages et des conflits, élaboration des schémas et articulation transfrontalière. Au Pôle Ouest : mobilisation du SATI et de ses acquis comme cadre de préparation des programmes d'action, sans recommencer les étapes 1 à 3.

C3. GMV et préparation des activités. Au Pôle Est, inscription de la GMV dans les schémas ; dans les deux pôles, préparation des programmes d'action à partir des volets GMV établis : localisation et hiérarchisation opérationnelle, accords d'accès, études techniques, chiffrage, plans de gestion et revue de qualité des dossiers.

C4. Coopération et mobilisation financière en aval. Partenariats entre territoires, préparation et présentation des programmes validés, négociation des concours et formalisation des financements. Les échanges de compétences accompagnent les étapes précédentes ; la mobilisation des fonds d'investissement suit leur achèvement.

C5. Réalisation des activités territoriales de la GMV. Restauration des terres et des écosystèmes, eau, pastoralisme, agriculture et pêche résilientes, infrastructures associées, emploi des jeunes et activités des femmes, conformément aux schémas et aux ressources obtenues.

C6. Science et innovation au service des territoires. Données, télédétection, recherche-action, valorisation des savoirs locaux, expérimentations et formation. Le dispositif envisagé autour de Diffa opère en réseau avec des partenaires du Liptako-Gourma et leurs réseaux internationaux.

C7. Coordination et suivi. Portage APGMV, coordination entre les pôles, suivi des résultats, apprentissage, audits, mécanisme de réclamation et gestion des risques d'accès et de sécurité.

8 Gouvernance et responsabilités

8.1 Les collectivités conduisent le processus

Les collectivités conduisent les choix territoriaux selon le point d'entrée propre à leur pôle. Au Pôle Est, elles organisent la concertation, le diagnostic, l'élaboration des schémas et l'inscription de la GMV. Au Pôle Ouest, elles prennent appui sur le SATI et ses acquis pour engager la préparation des programmes d'action. Dans les deux pôles, elles approuvent ces programmes et suivent leur exécution, avec la participation des communautés aux arbitrages, aux règles de gestion et au contrôle des résultats.

Des représentants des collectivités des deux pôles participent aux instances de pilotage du programme. Les modalités de représentation garantissent leur capacité à peser sur les décisions territoriales. Les décisions régionales respectent les validations locales et les compétences nationales.

8.2 L'APGMV assure le portage régional

L'APGMV assure la cohérence avec la GMV, le dialogue avec les États et l'articulation avec les structures nationales. Elle facilite les accords institutionnels et coordonne le cadre de résultats régional. Après validation des programmes d'action, elle porte le dialogue avec les partenaires multilatéraux, notamment la BAD.

Une coordination légère, dont le dimensionnement et le financement sont à convenir, soutient ces fonctions. Les modalités de mandat des partenaires sont transparentes.

8.3 LA ROSE accompagne le processus

LA ROSE apporte un appui de facilitation adapté à l'avancement de chaque pôle. Au Pôle Est, elle accompagne les collectivités depuis le dialogue initial et la planification jusqu'à la préparation des activités. Au Pôle Ouest, elle s'inscrit dans le prolongement des acquis du SATI réalisé avec le concours de l'UEMOA, en appuyant la préparation des programmes d'action. Dans les deux pôles, elle mobilise les compétences et les partenaires adaptés, soutient le dialogue avec les communautés et accompagne la mobilisation des ressources issue de la planification.

Elle soutient la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, les échanges entre élus et services techniques, la coopération scientifique et la capitalisation. Une fois les programmes d'action validés, elle accompagne la constitution des partenariats financiers et la présentation des demandes, en coordination avec l'APGMV.

Son mandat, ses moyens et ses livrables sont définis dans une convention. LA ROSE ne se substitue ni aux collectivités pour les choix territoriaux, ni aux autorités compétentes pour l'approbation réglementaire, ni aux financeurs pour les décisions d'octroi. La revue indépendante des dossiers et les contrôles financiers sont confiés à des acteurs distincts. Ses éventuels frais de gestion et responsabilités dans les flux financiers sont explicités.

8.4 Institutions régionales et États

Au Pôle Ouest, C3 Sahel et les cadres concernés accompagnent la coopération entre collectivités du Liptako-Gourma. Le concours apporté par l'UEMOA au SATI constitue un acquis institutionnel du programme. Le CCT-UEMOA et l'ALG peuvent contribuer, dans leurs champs de compétence, à la poursuite du processus vers la préparation et la réalisation des activités.

La CBLT contribue à la cohérence des choix dans le bassin du Lac Tchad.

Les États garantissent l'articulation avec les politiques publiques, les cadres de décentralisation et les procédures d'approbation et de financement applicables.

8.5 Partenaires scientifiques et techniques

L'Université de Diffa est envisagée comme point d'appui scientifique pour le pôle Lac Tchad, en réseau avec les institutions partenaires des deux pôles. Les modalités de coopération avec les universités de Dori et de Gao sont à convenir. Une évaluation des capacités et un plan de continuité précèdent le déploiement des fonctions communes.

Les partenaires fournissent des données et des analyses utilisables par les collectivités : état des terres, eau, végétation, parcours, usages et vulnérabilités. La cartographie des tensions et des mobilités fait l'objet de règles d'accès adaptées. Les études d'ingénierie et la supervision sont confiées à des équipes compétentes selon les procédures convenues.

9 Partenariats et mobilisation des ressources

9.1 Un dialogue technique pendant la planification

Les échanges avec les partenaires permettent de connaître leurs domaines d'appui, leurs critères et leurs exigences documentaires. Ils éclairent la préparation des dossiers sans déterminer les priorités territoriales. Les collaborations scientifiques, les échanges entre collectivités et l'assistance méthodologique peuvent être engagés dès le diagnostic.

9.2 Un appui initial limité aux moyens du processus

L'accompagnement des collectivités nécessite des moyens adaptés aux acquis et aux besoins de chaque pôle. Au Pôle Ouest, ils portent sur la préparation des programmes d'action à partir du SATI ; au Pôle Est, ils couvrent également le dialogue, le diagnostic, le schéma intégré et l'inscription de la GMV. Le budget de préparation distingue ces tâches ainsi que les besoins transversaux de capacités et d'expertise. Il précise les livrables, les responsabilités et les concours possibles. L'hypothèse de 5 millions USD reste une base à instruire, sans engagement acquis.

Cet appui initial finance le processus qui permet de définir les activités. Il est distinct de la mobilisation des ressources financières destinées à réaliser les activités GMV. Cette dernière intervient à l'issue de la planification et sur la base de ses résultats.

9.3 Une mobilisation financière fondée sur les schémas validés

Une fois les programmes d'action approuvés et les dossiers préparés, les collectivités présentent leurs priorités aux partenaires. Chaque demande indique son rattachement au schéma, ses résultats, ses coûts, ses responsabilités de gestion et ses conditions de pérennité. Des rencontres ou tables rondes territoriales peuvent être organisées à ce stade. Il reviendra à LA ROSE et à l'APGMV, dans leurs interactions avec les collectivités, de définir leur rôle d'accompagnement dans l'organisation des Tables Rondes.

La BAD est envisagée comme partenaire stratégique à solliciter, sous réserve de ses conditions d'intervention. Les autres contributions sont recherchées selon leur adéquation aux activités : financements publics, fonds climatiques, coopération décentralisée, solidarité et fondations. Les

concours privés sont examinés au regard de la viabilité des activités, des droits d'usage et des intérêts des communautés.

Le montant total du programme est consolidé à partir des besoins territoriaux et des possibilités de séquençage. Un ordre de grandeur de 100 à 250 millions USD peut être fixé sans constituer ni une cible imposée aux collectivités ni un engagement de la BAD. Il est définitivement fixé après la planification et la préparation technique.

10 Résultats et suivi

Résultat	Indicateurs indicatifs	Sources de vérification
R1 Collectivités en capacité de conduire la démarche	Collectivités engagées ; concertations tenues ; représentation des femmes, jeunes, déplacés et usagers mobiles	Accords, évaluations de capacités et comptes rendus
R2 Cadres de planification intégrée disponibles dans les deux pôles	Acquis du SATI mobilisés au Pôle Ouest ; schémas élaborés et validés au Pôle Est ; couverture et articulation transfrontalière	SATI et documents existants au Pôle Ouest ; schémas et actes de validation au Pôle Est
R3 Volets GMV pris en compte dans la programmation territoriale	Volet GMV du SATI valorisé au Pôle Ouest ; GMV inscrite dans les schémas au Pôle Est ; activités localisées et hiérarchisées	Cartes et programmes approuvés
R4 Activités préparées pour leur réalisation	Dossiers complets ; coûts établis ; plans de gestion ; revues indépendantes	Études, dossiers et avis de revue
R5 Ressources mobilisées en fin de planification	Montants signés puis décaissés ; part des concours affectés à des activités issues de schémas validés	Conventions et suivi financier par territoire
R6 Activités réalisées et gérées durablement	Hectares restaurés ; systèmes productifs bénéficiaires ; emplois ; fonctionnement et entretien	Suivi local, enquêtes et télédétection
R7 Gestion des ressources et cohésion améliorées	Accords d'accès appliqués ; différends traités ; perception de l'équité et de la cohésion	Registres locaux et enquêtes sensibles aux conflits

Le suivi distingue les acquis de départ du Pôle Ouest et les résultats nouveaux attendus du programme. Au Pôle Ouest, le SATI et son volet GMV constituent la référence initiale ; au Pôle Est, les données et les cibles sont précisées avec les collectivités pendant le diagnostic et la planification. Un cadre commun suit ensuite la préparation des activités, les financements et les résultats de mise en œuvre. Les réalisations déjà obtenues dans le cadre du SATI ne sont pas comptabilisées comme de nouveaux produits de l'initiative.

11 Calendrier indicatif sur sept ans

Séquence	Période indicative	Livrables et condition de passage
Pôle Est — Dialogue et diagnostic	Mois 0 à 6	Concertation et diagnostic partagé, en mobilisant les études disponibles ; acquis correspondants déjà constitués au Pôle Ouest
Pôle Est — Schéma intégré et inscription de la GMV	Mois 6 à 18	Schémas et volets GMV établis et validés ; étapes 2 et 3 déjà réalisées au Pôle Ouest dans le cadre du SATI
Deux pôles — Préparation des programmes d'action	Dès le démarrage au Pôle Ouest ; après les étapes 1 à 3 au Pôle Est	Activités hiérarchisées, études et programmes d'action validés, à partir du SATI à l'Ouest et des schémas préparés à l'Est
Deux pôles — Mobilisation des ressources	À l'issue de la préparation de chaque programme, sans attendre l'autre pôle	Dossiers présentés, accords négociés et financements confirmés
Deux pôles — Exécution et consolidation	Sur les sept ans, selon la préparation des activités et les financements obtenus	Réalisations, gestion et entretien, évaluation puis extension fondée sur les résultats

Le calendrier s'adapte à la situation spécifique de chaque pôle. Les trois premières étapes étant déjà réalisées au Pôle Ouest dans le cadre du SATI avec le concours de l'UEMOA, ce pôle engage directement l'étape 4. Les périodes de dialogue, de diagnostic et de planification indiquées ci-dessus concernent le Pôle Est, qui rejoint ensuite les étapes communes. Dans les deux pôles, la mobilisation des ressources d'investissement suit la préparation et la validation des programmes d'action. Aucun pôle n'est tenu d'attendre l'autre pour présenter ses dossiers ou engager des activités financées.

Une revue à mi-parcours examine la qualité de la participation, l'avancement de la planification, les financements obtenus et les premiers résultats. Elle permet d'adapter les moyens sans contourner les validations territoriales.

12 Risques et mesures d'adaptation

Risque	Réponse proposée	Acteurs concernés
Insécurité et perte d'accès	Protocoles de sécurité, relais acceptés, travail à distance, critères de suspension et reprise	Collectivités, États et partenaires (CCT-UEMOA, CBLT, ALG, C3 Sahel.LA ROSE)
Affaiblissement des équipes locales	Appui de proximité, formation, mutualisation et continuité institutionnelle	Collectivités et structures régionales
Faible représentation ou captation	Consultation diversifiée, traçabilité des arbitrages, restitution et réclamations	Collectivités, communautés et facilitateurs

Risque	Réponse proposée	Acteurs concernés
Tensions foncières et conflits d'usage	Cartographie participative, vérification des droits et accords négociés avant travaux	Collectivités, usagers et services compétents
Planification dictée par les offres de financement	Validation des priorités avant sollicitation ; réexamen local des changements substantiels	Collectivités et partenaires
Absence de financements après planification	Mise en œuvre par étapes, diversification des partenaires, révision réaliste des priorités	Collectivités et partenaires
Chevauchement avec d'autres démarches	Valorisation des acquis du SATI au Pôle Ouest ; mobilisation des études du PARFEBALT au Pôle Est ; répartition explicite des appuis pour éviter les doublons	Structures régionales et équipes techniques
Risques fiduciaires et conflits d'intérêts	Responsabilités séparées, procédures transparentes, audits et publication des frais	Autorités compétentes et partenaires financiers
Données sensibles ou capacité scientifique limitée	Accès contrôlé, sauvegarde, réseau de partenaires et plan de continuité	Collectivités, Points Focaux GMV et partenaires scientifiques
Entretien insuffisant des réalisations	Plans de gestion et coûts récurrents intégrés aux dossiers et budgets territoriaux	Collectivités et organisations d'usagers

13 Durabilité et valeur ajoutée

La durabilité repose sur l'appropriation des schémas par les collectivités et les communautés, sur des règles d'usage comprises et acceptées et sur la capacité à gérer les réalisations. Les coûts récurrents, les responsabilités d'entretien et les compétences nécessaires sont identifiés avant la recherche des financements d'investissement.

La valeur ajoutée du programme réside dans la continuité entre gouvernance locale, planification intégrée, GMV et mobilisation des moyens d'exécution. Il donne aux collectivités une base argumentée pour négocier les partenariats et relie les interventions de restauration à un projet de territoire.

Les données, les outils et les compétences sont progressivement intégrés aux institutions locales et aux réseaux existants. Les résultats environnementaux et économiques ainsi que les effets sur l'équité d'accès sont suivis dans la durée. La capitalisation soutient l'actualisation des schémas et la diffusion de démarches adaptées à d'autres territoires.

14 Décisions proposées et prochaines étapes

Les premières décisions portent sur un cadrage commun associant les collectivités des deux pôles, la définition des responsabilités et la formalisation du mandat d'appui de LA ROSE. Deux programmes de travail distincts sont établis : préparation des programmes d'action à partir des acquis du SATI au Pôle Ouest ; accompagnement des étapes 1 à 3 puis de la préparation des activités au Pôle Est. Les moyens sont déterminés selon ces besoins spécifiques.

Au Pôle Ouest, les premières activités opérationnelles consistent à organiser avec les collectivités et les partenaires concernés la préparation des programmes d'action issus du SATI et de son volet

GMV. Au Pôle Est, elles portent sur la concertation, la mobilisation des études existantes, le diagnostic et la planification intégrée. Les compétences scientifiques et techniques sont mobilisées en fonction de ces points d'entrée distincts.

Le dossier de cadrage précise, pour chaque pôle, les collectivités participantes, les acquis disponibles, les tâches à accompagner, les conditions d'accès, les modalités de participation, les responsabilités et le budget d'appui. Il acte les trois premières étapes déjà réalisées au Pôle Ouest avec le concours de l'UEMOA. Les programmes d'action et les demandes de financement sont préparés dans chaque pôle à partir des choix territoriaux validés, selon son propre rythme.

La sollicitation des financements de mise en œuvre, y compris auprès de la BAD, et l'organisation d'éventuelles tables rondes interviennent à l'issue de ce processus. Elles en valorisent les résultats au bénéfice des collectivités et des communautés.